

Taxe d'apprentissage

Comment soutenir l'IUT de Saint-Malo ?

Du **25 mai au 6 juillet 2023** ou
du **10 juillet au 7 septembre 2023**

connectez-vous sur :

SOLTéA - soltea.gouv.fr

pour affecter votre contribution directement
vers notre composante **IUT de Saint-Malo**
(Université de Rennes)
ou une de nos formations !

Code UAI : 0352379W

SIRET : 130 030 513 000 19

Les 3 étapes à connaître :

1. CALCULER



le montant dû au titre
de la masse salariale
2022

2. DÉCLARER ET PAYER



ce montant à l'Urssaf
ou à la MSA via la DSN
(déclaration sociale
nominative) d'avril 2023
(5 ou 15 mai)

3. LE RÉPARTIR



vers la composante
IUT de Saint-Malo de
l'Université de Rennes via
la plateforme SOLTéA à
compter de fin mai jusqu'à
début septembre 2023